



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-2-8

Séance du vendredi 14 février 2020

### **CREATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE FRANCO-ALLEMANDE TRANSFRONTALIERE D'AMENAGEMENT ET D'IMMOBILIER**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF  
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux sociétés d'économie mixte locales,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement économique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU le projet de création de la Société d'économie mixte franco-allemande transfrontalière d'aménagement et d'immobilier tel que validé par un comité politique transfrontalier en date du 29 janvier 2020 et les projets de statuts et de pacte d'actionnaires,

- VU la demande de libération des fonds adressée au Département du Haut-Rhin par la Banque des Territoires le 16 décembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet de statuts de la Société d'économie mixte franco-allemande transfrontalière d'aménagement et d'immobilier, joint en annexe à la présente délibération,
- Approuve le projet de pacte d'actionnaires, non joint à la présente délibération pour des raisons de confidentialité, mais consultable par les personnes habilitées,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à accepter des modifications mineures des projets de statuts et du pacte d'actionnaires, n'en modifiant pas l'équilibre général, puis à signer les versions définitives,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte se rapportant à la création de la Société d'économie mixte franco-allemande transfrontalière d'aménagement et d'immobilier,
- Décide de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département du Haut-Rhin appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la Société d'économie mixte franco-allemande transfrontalière d'aménagement et d'immobilier,
- Désigne Mme Brigitte KLINKERT, M. Michel HABIG et Mme Marie-France VALLAT comme représentants du Département au sein du conseil d'administration de la Société d'économie mixte franco-allemande transfrontalière d'aménagement et d'immobilier,
- Décide de ne pas désigner au scrutin secret le représentant du Département du Haut-Rhin porteur de parts pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'économie mixte franco-allemande transfrontalière d'aménagement et d'immobilier,
- Désigne M. Michel HABIG comme porteur de parts pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'économie mixte franco-allemande transfrontalière d'aménagement et d'immobilier,
- Donne mandat aux représentants du Département pour voter en faveur de toute décision à prendre pour constituer la Société d'économie mixte franco-allemande transfrontalière d'aménagement et d'immobilier lors de son assemblée générale constitutive,

- Autorise la libération des 170 000 € de participation du Département au capital de la Société d'économie mixte franco-allemande transfrontalière d'aménagement et d'immobilier : AP 2020 F315, chapitre 26, fonction 71, nature 261, programme 2693, service 007.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité